

AGGLOPOLE Provence

Communauté d'Agglomération



Salon - Etang de Berre - Durance

CREATION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ALLEINS

Appel d'offres ouvert

Titulaire : IDEES EAUX

AVENANT N° 01

**DU LOT 2 : ANALYSES ET CONTROLES
TECHNIQUES DE L'OUVRAGE**

Entre les soussignés :

Monsieur **Michel TONON**, Président de la Communauté d'Agglomération Salon
Etange de Berre Durance, agissant en vertu de la décision n° en date du ,

d'une part,

ET

Monsieur **Jérôme GAUTIER**, agissant en qualité gérant et Directeur du siège Drôme,
de l'entreprise IDEES EAUX, sise Quartier les drets - 26300 BOURG-DE-PEAGE

d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Par décision en date du 17 décembre 2012, le lot n°2 –Analyses et contrôles techniques de l'ouvrage, a été conclu avec la Société IDEES EAUX, concernant la création d'un forage d'eau potable sur la commune d'Alleins.

L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter est de 23 500,00 € H.T. réparti de la manière suivante :

Tranche ferme : 9 300,00 € H.T.

Tranche conditionnelle : 14 200,00 € H.T.

La durée totale pour l'opération (tranche ferme, tranche conditionnelle et résultat d'analyse) est de 9 mois à compter de la notification

Ce marché a été notifié le 14 janvier 2013.

ARTICLE 1er : OBJET DU PRESENT AVENANT N°1

Le paragraphe 1.4 page 6 du CCTP précise le lieu du forage, appelé site A1, correspondant à la parcelle communale cadastrée D1114 située dans le secteur du « vabre Saint-Sauveur ».

Au vu des contraintes urbanistiques liées à ce site avec notamment la grande proximité des habitations du lotissement « Les Restanques de Collongue » et des difficultés de mise en place du futur périmètre de protection immédiate liées à la topographie du terrain, il s'avère judicieux de modifier l'implantation du forage.

Compte tenu de l'hydrogéologie du secteur du « vabre Saint-Sauveur », il a été décidé de déplacer le point du forage d'environ 170 m vers le Nord-Est.

Le site ainsi défini, appelé A1bis, se situe dans les 2/3 Nord de la parcelle communale cadastrée D0673.

ARTICLE 2 :

A cet effet, dans l'ensemble des pièces du marché où le **site A1 est cité lire site A1 bis**

ARTICLE 3 :

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Salon de Provence, le
En vertu de l'article L2122 du CGCT

Signatures

IDEES EAUX

*M. GAUTIER
Gérald*

IDEES EAUX
Les Erets
26300 BOUASSE DE PÉAGE
Tél. 04 75 47 17 17
Fax 04 75 47 07 07

AGGLOPOLE PROVENCE

**Le Président
Michel TONON**

*Par empêchement du Président et
des 2 premiers Vice Président,
Le 3^{ème} Vice Président, Jean Pierre Guillaume*

[Signature]

**AGGLOPOLE
Provence**
Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Terre - Durance